Unione Europea
FONDI STRUTTURALI EUROPEI
PON 2014-2020
PER LA SCUOLA - COMPETENZE E AMBIENTI PER L'APPRENDIMENTO (FSE-FESR)
MIUR
Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca
Dipartimento per la programmazione e la Gestione delle Risorse Umane, Finanziarie e Strumentali
Direzione Generale per interventi in materia di Edilizia Scolastica per la gestione dei Fondi Strutturali per l'Istruzione e per l'Innovazione Digitale
Ufficio IV

ISTITUTO COMPRENSIVO STATALE ALZANO LOMBARDO

"Rita Levi-Montalcini"

Via F.lli Valenti , 6 – 24022 Alzano Lombardo (BG) - C.F. 95118410166

Cod.Mec. BGIC82100T – Sito www.icalzanolombardo.gov.it

Tel. 035.511390 – Fax 035.515693

Mail bgic82100t@istruzione.it - Pec bgic82100t@pec.istruzione.it

SCUOLA DELL'INFANZIA ROSA FRANZI
ALZANO LOMBARDO – BUSA

Informations Ecole

Horaire

Pour une collaboration optimale entre école et famille, les parents sont invités à respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'école de l'enfance:

h. 7.45 – 9.30 ENTRÉ
h. 15.40 – 16.00 SORTIE

Dans notre école, il existe également un service de report de 16h à 17h en collaboration avec l'administration de la ville.

Si les parents désirent retirer leur propre enfant, pour des motifs personnels, ils peuvent le faire entre 13h et 13h30. Dans le cas où cette situation devrait durer un certain temps, une demande écrite devra être adressée au préalable à la Direction scolaire.

Le retrait d'un enfant doit être effectué par un parent ou une personne majeure, en possesion d'une procuration écrite des parents, une signature sera apposée sur le registre prévu à cet effet.

Début des activités
Jeudi 5 Septembre
(voir le projet de bienvenue)

Fin des activités
Mardi 30 Juin 2020
(de 26/06/2020 au 30/06/2020
lecons jusqu'à 13:30)

Suspension des activités
Vendredi 1 Novembre 2019
Lundi 11 Novembre 2019
Lundi 24 Février 2020
Mardi 25 Février 2020
Vendredi 1 Mai 2020
Lundi 1 Juin 2020
Mardi 2 Juin 2020

Vacances de Noël
Depuis Lundi 23 Decembre 2019
jusqu'à Lundi 6 Janvier 2020

Vacances de Pâques
Depuis Jeudì 9 Avril 2020
jusqu'à Mardi 14 Avril 2020

Absences

La place est conservée au début de l'année scolaire uniquement si la non-participation aux deux premières semaines de septembre est justifiée par une communication écrite au directeur. Le fait de ne pas divulguer entraînera une perte de place.

.Alimentation

Pour qu'une alimentation correcte soit respectée, il est interdit d'apporter à l'école des douceurs variées (sucreries en tous enres)également lors d'événements comme les anniversaires, qui seront fêtés collectivement une fois par mois avec une tourte préparée par la cantine de l'école.
La cantine de l'école offre un menu varié et adapté selon des tabelles diététiques spécifiques : le repas est pour les enfants un moment éducatif!
Un régime spécifique personnalisé doit être demandé par le pédiatre ou le médecin et adressé au bureau scolaire de la commune.
Le régime "blanc" peut être demandé par les parents, en cas d'événement particulier, pour une durée de deux jours au maximum.

Pharmacie

Les enseignants ne sont pas autorisés à administer des médicaments; en cas de nécessité vitale, la procédure d'urgence en vigueur sera suivie.

Parents à l'intérieur de l'école

Il est interdit aux parents de stationner à l'intérieur ou dans l'enceinte extérieure des locaux scolaires, tant le matin à l'arrivée que l'après-midi.
Les parents accompagnent leurs propres enfants jusqu'à l'entrée des classes, sans rester devant les zones des classes ou dans les corridors.

La présence des parents est admise à l'intérieur des bâtiments scolaires après 9h30 pour les motifs suivants:

- *Dans les premiers jours d'insertion des enfants ou si la nécessité en est avérée.*
- *Durant le repas, pour les parents qui font partie de la "Commission Cantine".*
- *Comme invités à l'occasion d'activités ou pour les fêtes scolaires.*

Communications Ecole-famille

Toutes les communications, y-compris téléphoniques, doivent être communiquées uniquement aux enseignants, et non pas à d'autres personnes ayant des fonctions à l'école.
Si certains jours vous ne deviez pas utiliser le service de transport, il faut en aviser, par communication écrite, les enseignants; par téléphone, seulement les cas urgents.
Il est important de lire toutes les communications provenant de l'école, de les signer si cela est demandé, et de les rendre dans les délais; les enseignants sont à disposition pour tout éclaircissement.
Les enseignants seront périodiquement à disposition des parents pour des rencontres individuelles, fixées au préalable, durant les mois de:

- ***Septembre et mai/juin pour les parents des enfants de 3 ans***
- ***Février et mai/juin pour les parents des enfants de quatre et cinq ans.***

Equipement des enfants

On reccommande un habillement pratique afin de favoriser l'autonomie de l'enfant; durant les mois d'hiver, il est important qu'ils aient un maillot léger sous leur pull.
Nous conseillons des souliers pratiques et facile à fermer.
Il peut arriver que l'enfant ait besoin d'être changé pour différentes raisons, pour cela il est nécessaire d'apporter à l'école un sac de toile avec un équipement complet de rechange, qui restera à l'école durant toute l'année scolaire.
Le sac à dos au contraire sera apporté à l'école le lundi et ramené à la maison le vendredi, il contiendra:.

- *une bavette avec élastique*
- *une serviette de toilette avec attache*

<u>Pour la sieste de l'après-midi (enfants de 3 ans):</u>

- *un coussin bas avec fourre*
- *un petit drap*
- *une couverture légère*

Chaque objet devra être marqué avec le nom et le prénom de l'enfant. Les jouets personnels ne sont pas admis à l'école. Nous conseillons de ne pas munir les enfants d'objets précieux ou d'accessoires qui pourraient se révéler dangereux.

Bonne Année scolaire!

Les enseignants